



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Nîmes
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 24 juin 2025
Délibération N° DE_2025_014

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	9
Date de la convocation : 19/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés : COEURDACIER DE GESNES Ophelie représentée par PRIVAT Eric, PRIVAT Christian représenté par OZIL Jean-Pierre, VOILLIOT Loic représenté par NOGARET Jerome

Absents : BRUNEL Laurent, LINGERAT Celine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, KUBANI Sebastien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention dans le cadre du programme européen LEADER 20232027

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine rural, paysager et touristique, la commune de Soustelle porte un projet de restauration de la voie royale, itinéraire historique structurant de son territoire. Ce projet répond aux objectifs du programme européen LEADER 2023–2027, en cohérence avec la stratégie du **GAL Des Cévennes au Rhône**.

Les travaux prévus concernent :

La réhabilitation de murs de soutènement en pierre sèche ;

L'implantation ou la restauration de coupadous pour le drainage des eaux pluviales et la conservation des chemins ;

La sécurisation du chemin pour les usagers : habitants, randonneurs, services de secours.

Trois devis ont été établis par El MEQUIGNON Julien, artisan en pierre sèche, font apparaître les montants HT suivants :

DEV037 : 9 250,00 € HT (coupadous)

DEV038 : 22 354,50 € HT (murs de soutènement)

DEV040 : 12 268,00 € HT (mur complémentaire)

Le coût total du projet s'élève à 43 872,50 € HT qui sera financé comme suit :

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de reception de l'AR: 26/06/2025
030-213003239-DE_2025_014-DE
A G E D I

DE_2025_014

INTITULES	DEPENSES HT €	RECETTES HT €	%
Travaux restauration murs & coupadous	43 872,50		
Subvention GAL – LEADER (FEADER)		15 000,00	34,19
Subvention Département du Gard (PAVT)		8 000,00	18,23
Subvention Parc National des Cévennes		4 000,00	9,12
Subvention Région Occitanie (FRI)		8 000,00	18,23
Autofinancement commune		8 872,50	20,23
TOTAL	43 872,50	43 872,50	100

La commune souhaite solliciter une subvention au titre du programme LEADER 2023–2027, cofinancé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), pour accompagner la mise en œuvre de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

Article 1 :

Approuve le projet de restauration de la voie royale, tel que présenté, pour un montant total de 43 872,50 € HT.

Article 2 :

Sollicite une subvention dans le cadre du programme LEADER 2023–2027, pour cofinancer cette opération, à hauteur de 15 000 €.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du **GAL Des Cévennes au Rhône**, à signer tout document relatif à l'instruction, au suivi et à la réalisation du projet, y compris les conventions de financement.

Le secrétaire de séance
KUBANI Sebastien

Le Président de séance
RIBOT Georges



le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture le :
- la publication le :

26 JUIN 2025

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de réception de l'AR: 26/06/2025
030-213003239-DE_2025_014-DE
A G E D I

DE_2025_014